

Compagnes des djihadistes : la France doit reprendre d'urgence sa souveraineté



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 14 septembre 2022

Source [Boulevard Voltaire] : [La Cour européenne des droits de l'homme \(CEDH\) a donc tranché](#) ce 14 septembre. La [France](#) est priée de réexaminer au plus vite les requêtes des familles de djihadistes, femmes et enfants de ces guerriers de l'islam partis combattre en Syrie. Et d'ouvrir grands ses bras.

Deux couples avaient saisi la Cour pour obtenir le rapatriement de leurs filles, deux [jeunes](#) femmes compagnes de djihadistes, et leurs trois petits-enfants. Ils ont obtenu raison. La [France](#) doit organiser « *le rapatriement de leurs filles et de leurs petits-enfants retenus dans les camps du nord-est de la Syrie administrés par les Forces démocratiques syriennes (FDS)* ». Car le refus de la [France](#) de les récupérer expose ces aventurières et leurs enfants, selon la CEDH, « *à des traitements inhumains et dégradants contraires à l'article 3 de la Convention* ». Comme si les centaines de victimes françaises de cette idéologie ne comptaient pas. Comble de l'humiliation : la [France](#) doit verser une « *satisfaction équitable suffisante pour tout dommage moral pouvant avoir été subi par les requérants* » soit 18.000 euros et 13.200 euros aux deux familles requérantes pour frais et dépens.

Il y a pourtant quelques motifs de satisfaction dans cette décision ahurissante de la CEDH. D'abord, elle provoque une bronca à droite, transcendant les habituels clivages.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

14/09/2022 23:00